



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 mars 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de procurations : 16

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur David HAEGY
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Georges MEZUI	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Céline TONOT	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Brigitte POPARD	Madame Céline RENAUD	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Madame Laurence GERBET	

Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Philippe BELLEVILLE	Madame Nadjoud BELHADEF pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Jean-marc GONÇALVES pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Patrick BAUDEMONT pouvoir à Monsieur Alain DE MACEDO
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF

Lancement du Plan Climat Air Energie Territorial de Dijon métropole et Déclaration d'Intention

La question climatique s'est progressivement imposée dans le débat public depuis la fin de la seconde moitié du XXème siècle. Elle devient aujourd'hui une préoccupation majeure des pouvoirs publics, des acteurs économiques et des habitants.

Les épisodes de chaleur extrême et de sécheresse sont de plus en plus fréquents. Ils impactent nos ressources en eau, la biodiversité, les productions agricoles, mais également la santé des habitants.

L'évolution de notre modèle de production et de consommation d'énergie est au cœur des enjeux en matière de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. Elle s'impose aussi sous la pression des tensions géopolitiques qui impactent l'approvisionnement de la France, difficultés d'approvisionnement elles-mêmes renforcées par les problématiques techniques rencontrées par le parc nucléaire français.

La politique écologique et sociale mise en œuvre par la métropole depuis 20 ans permet aujourd'hui au territoire de mieux s'adapter et d'amortir les chocs de ces grands changements.

La création de deux lignes de tramway, la piétonisation, le développement des pistes cyclables, la création d'un réseau de chaleur alimenté à 70% par les énergies renouvelables, la construction d'une centrale solaire sur un ancien site d'enfouissement de déchets, le projet hydrogène, l'accompagnement à la rénovation thermique des bâtiments des bailleurs sociaux, la construction d'une quinzaine d'éco-quartiers, le projet RESPONSE et son démonstrateur de la ville bas carbone, etc. sont autant d'atouts dont dispose la métropole, et ses partenaires, pour faire face au défi climatique et préserver la cohésion sociale.

Les émissions de gaz à effet de serre ont déjà reculé de 23% entre 2010 et 2020. Dans un même temps, les actions engagées ont permis de contribuer à l'amortissement de l'envolée des coûts de l'énergie pour de nombreux habitants.

Par deux fois la Commission Européenne a retenu la candidature de Dijon Métropole. La première, en 2022, où Dijon a été retenue pour être partie prenante de la Mission 100 villes climatiquement neutres et intelligentes qui vise la neutralité carbone à 2030. La seconde, le 1^{er} Mars 2023, où la candidature de Dijon Métropole a été retenue pour faire partie des 25 retenues dans le cadre de l'appel à projets Villes Pilotes. C'est à la fois une reconnaissance européenne de tout le travail engagé par Dijon Métropole, mais aussi une volonté politique affirmée d'accélérer la transition énergétique sur le territoire pour lutter contre le changement climatique.

La réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), est ainsi une opportunité pour notre territoire de poursuivre cette ambition et de construire collectivement, avec les habitants et parties prenantes, une ville bas carbone désirable, en tenant compte des enjeux économiques et sociaux et tout en s'appuyant sur l'innovation.

Allant au-delà du cadre réglementaire, la métropole ajoutera deux dimensions essentielles à la poursuite de ces objectifs et qui correspondent à de grandes politiques qu'elle porte : l'alimentation durable et la préservation de la biodiversité.

De la fourche à la fourchette, l'alimentation représente 25 % des émissions de gaz à effet de serre. La stratégie alimentaire globale portée par la métropole constitue donc un levier essentiel de notre stratégie bas carbone. Il apparaît à ce titre indispensable que cette politique, au carrefour des dimensions sociale, économique et environnementale, constitue un volet à part entière du PCAET.

Enfin, la perte de la biodiversité est le deuxième grand enjeu écologique au côté du changement climatique. A travers ses services et partenariats scientifiques et techniques, Dijon Métropole contribue à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité grâce notamment à l'expertise fournie par le Jardin des Sciences. Elle intègre les enjeux de la biodiversité et leur prise en compte dans les documents de planification et les projets d'aménagement. La biodiversité

participe aux efforts d'adaptation nécessaires notamment par la lutte contre les îlots de chaleurs urbain. Elle contribue aussi, sur le volet atténuation, à la préservation de la trame noire, au stockage de carbone et à la réduction des émissions de gaz à effet par le développement de solutions basées sur la nature.

Le cadre général d'élaboration du PCAET

Allant au-delà du décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET, le Plan Climat Air Energie Territorial de Dijon Métropole contiendra :

- un diagnostic territorial complet,
- une stratégie ambitieuse dotée d'une trajectoire de neutralité carbone
- un plan d'actions inscrivant le territoire dans la trajectoire de neutralité carbone
- un plan d'investissement territorial
- un dispositif de suivi et d'évaluation qui sera partagé
- et un volet mobilisation des citoyens et des parties prenantes du territoire

Il comprendra notamment des objectifs stratégiques et opérationnels portant sur :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Le renforcement du stockage carbone sur le territoire
- La maîtrise de la consommation d'énergie finale du territoire
- L'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- La production et la consommation d'énergies renouvelables, ainsi que la valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage,
- La livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- Les productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- La réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration
- L'adaptation et la vulnérabilité du territoire au changement climatique.

Enfin, la démarche de PCAET intégrera la réalisation d'une évaluation environnementale qui sera soumise pour avis :

- A l'autorité environnementale régionale,
- Au public, par voie électronique
- Au préfet de Région,
- Au Président du Conseil Régional.

Le PCAET devra être compatible avec les règles du Schéma d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et prendre en compte ses objectifs. Il devra également être compatible avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) et devra prendre en compte le SCOT et la Stratégie Nationale Bas-Carbone. Enfin, le PLUIHD devra être compatible avec le PCAET.

L'organisation et la mise en œuvre de la concertation

Dijon métropole souhaite engager une démarche participative ambitieuse avec les acteurs du territoire ainsi qu'avec les habitants. A ce titre elle dépassera significativement les exigences réglementaires, tout en les respectant. La forme sera adaptée pour répondre aux objectifs et publics ciblés.

Pour les élus et les agents :

- Organisation d'un **séminaire de sensibilisation et de mobilisation** pour les élus de Dijon métropole, les élus des 23 communes et les agents avec des ateliers ludiques d'appropriation du style World Café sur la question « En 2050, la collectivité est citée en exemple pour sa politique Climat. Que s'est-il passé ? »

Pour les acteurs :

- Implication de certains acteurs territoriaux et partenaires **au sein du comité de suivi.**

- Constitution d'un **Club Climat** ou Club d'acteurs territoriaux plus large qui servira de point central dans la concertation et qui, en premier lieu : partage du diagnostic réalisé, réalisation d'ateliers thématiques collaboratifs sur la trajectoire et la définition du programme d'actions.
- Un appui sur des **outils numériques** est prévu afin de faire vivre des échanges directs entre les participants de la démarche et de recueillir leurs remarques et propositions lors de la phase de partage ainsi que la phase de construction des trajectoires.
- **Réunion publique** de présentation du PCAET

Pour le grand public :

- Saisine du Conseil de Développement de Dijon métropole
- Réalisation d'une exposition itinérante d'information, de sensibilisation et de participation du public sur la transition climatique
- Organisation d'ateliers-débats sur le territoire métropolitain
- Publication d'un ou plusieurs articles dans le journal d'information de Dijon métropole et sur le site internet de Dijon métropole
- Mise à disposition du document final avant adoption par le Conseil métropolitain sur le site internet de Dijon métropole ainsi qu'une adresse mel, sur laquelle le public pourra faire connaître ses observations et contributions (consultation 30j).

Un livre blanc de la concertation sera enfin réalisé.

Les projets de PCAET, en tant que plans soumis à l'évaluation environnementale mais exemptés d'enquête publique, sont soumis à une participation du public par voie électronique dont les modalités sont décrites par l'article L123-19 du code de l'environnement.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de se prononcer** sur l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial de Dijon métropole
- **de valider** l'engagement de l'élaboration du PCAET de Dijon métropole selon les modalités prévues par le législateur
- **d'approuver** les modalités d'exécution et de concertation définie dans la présente délibération
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération
- **d'autoriser** le Président de solliciter au taux maximum les subventions susceptibles d'être accordées à la métropole de Dijon pour la réalisation de son Plan Climat Air Énergie Territorial.
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à informer l'ensemble des institutionnels, partenaires et parties prenantes du lancement du PCAET, et de ses modalités d'élaboration et de concertation.

SCRUTIN	POUR : 80	ABSTENTION : 3
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 16 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN